

REVUE UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

RUDH

31 décembre 1993

Vol. 5 N° 11-12

ISSN 0937-714X

Pages 377-456

- 1. DOCTRINE** Frédéric SUDRE et al. – Institut de droit européen des droits de l'homme, Montpellier
Chronique de la jurisprudence de la CourEDH / Deuxième partie : juin-décembre 1993 377
- 2. JURISPRUDENCE**
Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg
- 24. XI. 93 – Interdiction de radios et télévisions privées contraire à l'article 10 CEDH / *Informationsverein Lentia et autres c. Autriche* 389
 - 24. VI. 93 – Expropriation de fait en violation de l'article 1 Prot. n° 1 / *Papamichalopoulos c. Grèce* 394
 - 25. XI. 93 – Impossibilité de contester en justice un permis de stocker des déchets sur un terrain jouxtant celui des requérants contraire à l'article 6 § 1 CEDH / *Zander c. Suède* 397
 - 21. IX. 93 – Procédure d'expropriation conforme à l'article 6 § 1 CEDH / *Zumtobel c. Autriche* 399
 - 30. VI. 93 – Affiliation obligatoire à une association d'exploitants de taxis déterminée en violation de l'article 11 CEDH / *Sigurður A. Sigurjónsson c. Islande* 401
 - 22. IV. 93 – Prohibition d'actes homosexuels entre adultes contraire à l'article 8 / *Modinos c. Chypre* 405
 - 26. X. 93 – Durée excessive d'un litige après licenciement / *Darnell c. Royaume-Uni* 411
 - 24. VIII. 93 – Droit d'un époux d'une fonctionnaire à une pension de réversion revêtant un caractère «civil» aux termes de l'article 6 § 1 CEDH / *Massa c. Italie* 412
 - 27. X. 93 – Durée d'une procédure de divorce conforme à l'article 6 § 1 CEDH / *Monnet c. France* 414
 - 22. VI. 93 – Circonstances conformes à l'article 6 § 1 CEDH d'une entrave à l'étayement, par un condamné, de son pourvoi en cassation / *Melin c. France* 416
 - 20. IX. 93 – Absence d'une audience sur le fond non prouvée par le requérant / *Pardo c. France* 417
 - 24. VIII. 93 – Impartialité objective d'un juge des enfants / *Nortier c. Pays-Bas* 419
 - 23. XI. 93 – Condamnation en l'absence de l'accusé contraire à l'article 6 CEDH / *Poitrinol c. France* 421
 - 27. X. 93 – Inégalité des armes dans un procès civil / *Dombo Beheer B.V. c. Pays-Bas* 426
 - 28. VI. 93 – Règlement amiable après expulsion vers le Maroc / *Lamguindaz c. Royaume-Uni* 429
 - 2. VI. 93 – Règlement amiable après refus de témoigner / *K. c. Autriche* 430
 - 23. XI. 93 – Durée de l'examen d'un appel contre le rejet d'une demande d'élargissement conforme à l'article 5 § 4 CEDH / *Navarra c. France* 432
 - 22. IX. 93 – Irrecevabilité pour cause de tardiveté de la demande introductive d'instance de la CommEDH / *Istituto di Vigilanza c. Italie* 434
 - 26. X. 93 – Incompétence de la CourEDH ratione temporis / *Stamoulakatos c. Grèce* 435
 - 22. IX. 93 – Brutalités policières non en violation de l'article 3 CEDH / *Klaas c. Allemagne* 436
- 3. DOCUMENTATION**
Parlement européen, Strasbourg
- 12. III. 93 – Les droits de l'homme dans le monde et la politique communautaire 1991-1992 446
- 4. AFFAIRES PENDANTES**
Commission européenne des droits de l'homme, Strasbourg
- 20. X. 93 – Brutalités policières alléguées par un détenu / *Ribitsch c. Autriche* 456



Editions N. P. Engel

Kehl

Strasbourg

Arlington, Va.